

CONDITIONS DE PRATIQUE

Sans dérogation possible

REGLEMENTATION

Pour toutes ces activités il faut **savoir nager 25 m** ou ne pas craindre de se retrouver en situation d'immersion afin de respecter la réglementation en vigueur.

Avant tout départ les **personnes majeures** attestent sur l'honneur savoir nager ou ne pas craindre de se retrouver en situation d'immersion et ne pas avoir de contre indication physique à la pratique de l'activité.

Les **personnes mineures** doivent

- présenter un **certificat de natation**
- **ou une attestation** de natation signée par les parents (*joindre obligatoirement la photocopie de la personne signataire*)
- **ou** être accompagnées d'un adulte qui signera une décharge au moment du départ.

Tout mineur (entre 12 ans révolus et 18 ans) non accompagné sur l'eau par un adulte doit **présenter une autorisation parentale signée (à télécharger sur le site) ET** la photocopie de la pièce d'identité du signataire.

- **Les enfants de moins de 12 ans** doivent être impérativement accompagnés sur l'eau par un adulte.
- **Les enfants de moins de 6 ans** doivent avoir leur propre équipement de sécurité (gilet gonflable) et ne peuvent pas participer aux descentes du Lez.

Toute personne sur l'eau doit

- Maintenir le matériel mis à disposition en bon état pendant toute la durée de l'activité.
- S'engager à ne pas abandonner son matériel ni ses détritrus.
- Ne pas pénétrer sur les propriétés privées longeant le parcours dont l'accès est interdit.
- S'engager à payer le matériel perdu ou abandonné, ainsi que les frais de recherche.
- Respecter les consignes du moniteur si l'activité est encadrée.
- Respecter impérativement le parcours dont le plan lui est remis pour les balades individuelles.
- Porter un gilet de sécurité

Il est formellement interdit de se baigner dans le Lez en vertu de l'arrêté municipal du 1^{er} mars 1999.

Le MCKEV n'est pas responsable des objets qui lui sont confiés. Il se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet laissé à la Maison du Lez ou dans un véhicule.

En cas de modification de la hauteur des eaux ou de conditions météorologiques particulières dont il est seul juge, le MCKEV peut sans préavis annuler l'activité.

EQUIPEMENT

- Pour éviter les blessures, il faut être équipé de **chaussures fermées** qui ne craignent pas l'eau (*ex : vieilles basket, pas de tongues*)
- **Porter des vêtements qui ne craignent pas l'eau** et qui soient adaptés aux conditions météorologiques
- Se munir d'un change **complet**,
- Se munir d'une serviette de bain
- Au soleil, porter une casquette ou un chapeau si l'activité ne nécessite pas le port du casque de sécurité.
- Au soleil penser à la crème solaire.
- Se munir d'une petite bouteille d'eau.
- Penser que les téléphones craignent l'eau

Imaginer que quelque soit l'activité choisie il est fort probable que vous soyez mouillé avec toutes les conséquences que cela implique.